

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 31 JANVIER 2013

Convocation du 18 janvier 2013

Les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de Denis Mahoudeau, Maire.

La séance a commencé à 20h30.

Présents : Mmes THIERY, RABELLE, PRUDHOMME, GUAY, MAGRANER
Mrs COLMANT, SAVARD, LEBON, BOULEUX, TRIPET, FORESTIER, HERBERT,

Pouvoir : Jean luc CAQUAIS à Jean Michel SAVARD

Secrétaire : Francine THIERY

D. Mahoudeau demande aux membres du conseil d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 22 novembre 2012. Ce dernier est approuvé à l'unanimité

DELIBERATIONS :

✓ **Convention avec un agriculteur pour le passage de la lame de déneigement**

Le maire propose au conseil de délibérer afin de signer une convention de prestation de services entre la commune et les exploitants agricoles de May en Multien pour assurer le déneigement des routes communales, moyennant une rémunération selon le barème d'entraide de la Chambre d'Agriculture.

J.M Savard exprime son désaccord. En effet il pense que la commune devrait établir une convention avec le Conseil Général afin de pouvoir déneiger certaines routes départementales permettant ainsi d'assurer les liaisons avec Crouy et Lizy sur Ourcq.

Le maire fait remarquer que les routes départementales dépendent exclusivement du Conseil Général et que l'initiative d'une convention tri partite (agriculteur, commune et Conseil Général) ne peut venir que du Conseil Général, la responsabilité de la commune se limitant aux routes communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par douze voix pour et une voix contre (JM Savard)

Autorise le Maire à signer des conventions avec les exploitants agricoles de May en Multien pour assurer le déneigement des routes communales moyennant une rémunération selon le barème d'entraide de la Chambre d'Agriculture.

✓ **Demande de « prime de ravalement »**

Le maire informe les membres du Conseil que M. Olivier **Arnaud** domicilié au 3 rue des Carrière à Vernelle, fait une demande de « prime de ravalement » selon la procédure légale (demande préalable, facture...) pour le ravalement de sa maison.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte d'attribuer une prime de ravalement d'un montant de 750 € à M. Olivier Arnaud.

✓ **Smersem :**

Denis Mahoudeau demande au Conseil de délibérer afin d'autoriser le **Smersem** à créer un système d'informations géographiques. Rappelons que le Smersem est un rassemblement de cinq syndicats d'électricité de la Seine & Marne.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

autorise le Smersem à recueillir l'ensemble des données cartographiques détenues par la commune de May en Multien pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées, d'éclairage public, de communication électroniques, de gaz, de fibre optique.

autorise le Maire à signer toute convention d'échange de données cartographiques.

Centre de loisirs été 2013 : détermination de la période

Denis Mahoudeau propose aux membres du Conseil Municipal de définir les dates d'ouverture du Centre de loisirs de cet été. Francine Thiery informe que l'organisation de l'accueil de 2012 a bien fonctionné. Toutefois, l'enquête de satisfaction laissait apparaître le souhait de certaines familles de mettre à disposition un four à micro ondes afin de permettre aux enfants de profiter de temps en temps d'un repas chaud.

De ce fait,

à l'unanimité des membres présents et représentés, les membres du conseil décide :

- d'organiser un accueil de loisirs du 8 au 26 juillet 2013
- de garder le même fonctionnement que l'été 2012 :

Le centre de loisirs accueillera dans les locaux de l'extension de l'école les enfants de May âgés de 3 à 12 ans soit à la journée de 7h à 19h soit à la demi journée de 7h à 12h ou de 14h à 19h.

Le repas sera de préférence froid.

Afin de pouvoir participer aux sorties, trois jours de présence par semaine de l'enfant seront obligatoires.

Cantine : occupation des enfants pendant le double service.

F. Thiery informe le conseil que les enfants fréquentant la restauration scolaire ont besoin de jeux éducatifs. Le conseil propose de solliciter la générosité des familles pour des dons de jeux complets et en bon état.

Personnel communal :

- ✓ Modification de poste : délibération à prendre suite à l'avis favorable du projet soumis au Comité Technique Paritaire de Gestion de Seine & Marne.

Le Maire rappelle aux membres du Conseil que l'avant projet de délibération concernant les modifications des temps de travail de Nadine Chanu, Lucia Martin et Maria Mulot avait été adopté lors d'un précédent Conseil sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique Paritaire.

Le Maire informe le Conseil que le Comité Technique Paritaire ayant donné un avis favorable sur le projet, il convient aujourd'hui de délibérer pour valider les nouveaux temps de travail de Mmes Chanu, Martin, Mulot.

Vu l'exposé du Maire, les membres du Conseil émettent un avis favorable à la mise en place des nouveaux temps de travail de Mmes Chanu, Martin et Mulot.

Agence postale :

- ✓ Stockage des colis et des plis recommandés à la poste.

Le Maire informe les membres du Conseil que suite à son courrier, « La Poste » autorise la municipalité à vider la pièce située à l'arrière de la poste. Ce local contient de nombreux documents. Une fois réaménagé, ce lieu pourra être utilisé pour stocker certaines archives de la Mairie.

« La poste » fait également part de son inquiétude quant au stockage des colis et des plis recommandés dans le couloir qui est également emprunté par des locataires, la confidentialité risquant de ne pas être respectée.

Le Maire propose aux membres du Conseil, qui approuvent, de stocker les colis à l'intérieur même de la poste.

Travaux

- ✓ Maison des associations : Point sur le projet

D. Mahoudeau informe le conseil qu'une première réévaluation du projet (qui avait été établi il y a deux ans) donnait un surcoût important. Une nouvelle étude avec des propositions de simplification du projet initial permet maintenant d'envisager une enveloppe budgétaire pas top éloignée du budget de départ.

Aussi le maire propose de déposer une demande de Permis de Construire puis de lancer les appels d'offre, et en fonction des résultats, le conseil décidera de la poursuite du projet.

A noter que les Bâtiments de France ont déjà donné un avis favorable de principe sur le projet et que ces travaux seront subventionnés à hauteur de 80000 € par la Région et le Conseil Général, par contre ils ne peuvent pas bénéficier de la DTER (dotation d'équipement des territoires ruraux)

Pour information

- ✓ Point sur le changement du parc informatique

La Sté Imédia interviendra le 11 février en vue de changer les ordinateurs du secrétariat et du bureau des adjoints.

- ✓ Formation « Open » par la CCPO

Compte tenu de la non disponibilité de la salle du conseil en raison des futures réunions de chantier pour les travaux de la maison des associations, il n'y aura pas de cours informatiques à May.

- ✓ Recensement population

La population légale au 1^o janvier 2013 est de 889 habitants, basée sur la population calculée au 1^o janvier 2010. Par contre la population recensée en 2011 est de 899 habitants.

- ✓ Inauguration des nouveaux locaux

Le Maire propose de fixer la date de l'inauguration des nouveaux locaux de l'extension de l'école au 20 avril 2013. Les membres du conseil donnent un avis favorable, à l'unanimité.

Questions diverses

- ✓ Association « un petit coin d'artistes »

D. Mahoudeau fait part de la demande de l'association « un petit coin d'artistes » qui souhaite occuper le mille-club tous les mercredis de 14h à 22h, afin d'assurer des cours de théâtre pour les enfants (de 14h à 15h), pour les adolescents (de 15h à 16h30), pour les adultes (de 20h à 22h).

Le Maire propose de mettre en place une convention précisant ce qui suit :

- L'entretien du mille-club est à la charge de l'association.
- Les cours de théâtre ne pourront pas avoir lieu si la commune a besoin de la salle pour des manifestations communales (goûter des anciens...)

Les membres du conseil donnent un avis favorable, à l'unanimité.

- ✓ La cour de la Mairie

Denis Mahoudeau fait remarquer que les voitures des habitants de la cour de la mairie ne sont pas stationnées correctement. Denis Mahoudeau informe le conseil que, d'après le cadastre, la cour de la mairie est une cour communale. Après avoir vérifié auprès des hypothèques de Coulommiers que la cour appartient bien à la mairie, il propose de faire un règlement qui s'imposera à tous les riverains de la cour. Carole Magraner propose d'inclure dans ce règlement une place réservée aux personnes à mobilité réduite. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

- ✓ Dérogations scolaires

- M. Delacour souhaite scolariser ses deux enfants à Nanteuil le Haudouin. Denis Mahoudeau informe le conseil qu'il souhaite donner son accord sous réserve de ne pas verser de frais de scolarité du fait que la commune a un service complet d'accueil périscolaire et de restauration scolaire.
- Mme Pruvost, qui habite à Montigny l'Allier, souhaite scolariser son enfant à May, sa commune n'ayant pas d'équipements pour accueillir les enfants. Denis Mahoudeau souhaite donner son accord sous réserve que la commune de Montigny l'Allier verse les frais de scolarité qui s'élèvent à 400€ avant la prochaine révision.

D. Mahoudeau demande au conseil s'il approuve ces deux décisions. Le conseil approuve, à l'unanimité.

✓ Commission des travaux

La réunion de travaux aura lieu le jeudi 21 février 2013 à 20h30 salle du conseil.

Lecture par le maire de la lettre de Mme Karkhof qui présente ses vœux à Marie Thérèse Rivière et aux membres du conseil.

✓ Rythme scolaire.

D. Mahoudeau informe le conseil qu'il a assisté mardi 29 janvier 2013 à la réunion concernant le changement des rythmes scolaires. Le maire explique que 3 h d'école seront ajoutées soit le mercredi ou le samedi matin et 45 minutes seront retirés les quatre autres jours. Les cours se termineront toujours à 16h30. La mairie sera chargée d'occuper les enfants pendant ces 45 minutes avec du personnel qualifié. La commune aura alors un coût supplémentaire qui ne sera pas compensé par une aide de l'état. En effet il est prévu 50€ par élève versés une seule et unique fois et seulement si la mise en place des nouveaux horaires est réalisée dès 2013(sans compter les coûts supplémentaires liés aux transports, et aux aux fluides)....

Le maire propose aux membres du conseil d'attendre 2014 pour mettre en place ce changement des rythmes scolaires, alors qu'une toute nouvelle organisation vient d'être mise en place avec les nouveaux locaux.

Le conseil, après en avoir délibéré, donne son accord, à l'unanimité.

✓ Création d'une association d'aide aux devoirs

Carole Magraner propose aux membres du conseil de créer une association d'aide aux devoirs.

Le conseil pense, à l'unanimité, que c'est une excellente idée, et donne un avis favorable. Il lui est suggéré de se rapprocher de la directrice de l'école et des parents d'élèves.

✓ Eclairage public

D. Mahoudeau donne la parole à Gille Colmant qui fait un point sur la mise aux normes de l'éclairage public. En 2010, 40 lanternes devaient être remises aux normes sur la commune ; aujourd'hui il reste 7 lanternes à changer : 5 lanternes rue du Moutier et 2 lampadaires cour du mille-club. Il informe le conseil qu'il a fait un devis afin de créer un point lumineux rue du Moutier.

G. Colmant présente les devis établis par la société STPEE afin de prévoir le changement des 7 lanternes et la création du point lumineux rue du Moutier au budget 2013.

Devis1 : remplacement des 5 luminaires de la rue du Moutier : 1985 € ht

Devis2 : remplacement des 2 lanternes cour du mille-club : 212 € ht

Devis3 : création d'un point lumineux rue du Moutier : 484 € ht

A la demande de D. Mahoudeau, G. Colmant présente un devis correspondant à la pose et à la dépose des illuminations de fin d'année avec une nacelle: Pose 2593 ht, dépose 1656 ht

La séance s'est levée à 22h10.

Denis MAHOUDEAU
Maire